

REGLEMENT DU CHALLENGE HENRI IV

Arme : FLEURET électrique

Lieu Complexe sportif Félicien Dantan - Gymnase Ladoumègue et Dantan2
15, rue de Lorraine 78200 Mantès la Jolie
3 min à pieds de la gare Mantès Station (ligne Paris - St Lazare)

Horaires

Inscriptions Samedi 5 Octobre 2019

Catégorie M11 Garçons, Filles : 13 heures 30 / Scratch : 13 heures 45

Catégorie M9 Garçons, Filles : 15 heures 30 / Scratch : 15 heures 45

Engagements : Les engagements sont à faire en **ligne** au plus tard le vendredi 4 octobre 2019 23h59

Le droit d'inscription est fixé à 10€ par tireur.

Formule : 1 tour de poule de 6 à 7 tireurs sans éliminé, puis un tableau final de 64 ou 32 selon le nombre d'inscrits.

Déroulement : Tous les cas seront tranchés par le Directoire Technique qui se réserve le droit de modifier le présent règlement pour la bonne marche de l'épreuve

Lots : Les 8 premiers de chaque catégorie au-delà de 16 participants seront récompensés En deçà de 16 participants, seuls les 4 premiers seront récompensés

Arbitrage : Les clubs devront fournir **un arbitre** pour **quatre tireurs**, selon le règlement FFE. Ils seront rémunérés suivant leur diplôme, **votre carte d'arbitrage vous sera demandé.**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Une buvette sera disponible sur place



Accès réglementé en fonction de l'application du Plan Vigipirate

asmantes.escrime@hotmail.fr

<https://www.facebook.com/ASMEscrime>

<http://asmantes-escrime.fr>

Président : Louis Federspiel 06 36 01 16 46
Maître d'arme : Philippe Mertine 06 58 00 36 74
Fax ASM escrime 01.30.98.67.47